

Propositions financières Budget Primitif 2012

Rapport n° CG/2011/100

Résumé :

Le tourisme est une activité économique à part entière qui représente 5,1 % du P.I.B. alsacien et génère 28 000 emplois directs. Il est aussi un outil au service de la qualification et de l'équilibre des territoires à travers les contrats de territoires. Le tourisme est une thématique que le Conseil Général porte en collaboration avec la collectivité régionale, le Conseil Général du Haut-Rhin, les partenaires associatifs et les professionnels.

L'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin, partenaire de proximité des territoires, a pour mission d'accompagner le plus en amont possible les réflexions locales et les projets touristiques structurants.

Les crédits proposés au projet de budget primitif 2012 sont à la mesure de ces enjeux, en cohérence avec notre contribution à la stratégie touristique Alsace 2012-2014 que nous souhaitons construire et partager avec la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PDT	Direction du Développement Economique, Territorial et International	4 265 270,00 €
	TOTAL	4 265 270,00 €

2141 - Agence de Développement touristique du Bas-Rhin

Crédits inscrits au BP 2011 : 2 640 000 €

Crédits proposés au budget primitif 2012 : 2 800 000 €

Le plan de développement touristique qui couvre la période 2006 à 2011 reflète la vision du Département de son développement du secteur touristique. Il constitue une proposition de cadrage pour les partenaires du tourisme, en même temps que la feuille de route de l'Agence de Développement touristique (A.D.T) articulée autour d'une présence renforcée sur les territoires, en favorisant la proximité, une offre de services adaptés et l'animation des réseaux.

Clairement identifiée au sein de l'A.D.T, l'équipe de référents territoriaux mise en place participe à cet objectif d'animation territoriale forte. L'ADT assure en outre depuis le 1^{er} janvier 2011, une aide appuyée à l'instruction des dispositifs départementaux en faveur du tourisme.

L'ADT s'est pleinement impliquée en 2011 dans un travail de contribution à une stratégie touristique Alsace 2012-2014. Compte-tenu de la place qu'occupe l'économie touristique dans nos territoires et des enjeux de positionnement de la destination Alsace dans un

secteur fortement concurrentiel, la définition d'une stratégie à l'échelle régionale semble en effet s'imposer.

Il est proposé d'inscrire au bénéfice de l'ADT un crédit de 2 800 000 €, en augmentation de 160 000 € par rapport à 2011. Cet effort exceptionnel permettra en particulier de soutenir des actions innovantes et porteuses d'enjeux en matière de dématérialisation des contenus informatifs, de promotion par le web, de développement d'outils utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC).

2142 - Autres organismes à vocation touristique

Crédits inscrits au BP 2011 : 402.460 €
Crédits proposés au budget primitif 2012 : 440.770 €

Dans le cadre des partenariats établis entre la collectivité départementale et différents organismes à vocation touristique tels que le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin, l'Office de Tourisme de Strasbourg et de sa Région, le RESOT-Alsace/ Réseau des Offices de Tourisme d'Alsace, l'Association départementale des Clubs Vosgiens (ADCV), etc., une enveloppe globale de 200.770 € est proposée.

Notons qu'un crédit de 240 000 € est provisionné, à montant inchangé, pour l'organisation en Alsace en 2012 de l'épreuve française du championnat mondial de rallye automobile. L'édition 2011 du Rallye de France-Alsace a bénéficié du soutien concerté et exigeant des collectivités afin d'accueillir dans des conditions optimales la compétition automobile, en particulier sur les plans environnemental et de la sécurité, et d'en valoriser les retombées économiques et d'image. Le bilan sportif, populaire et médiatique globalement positif de l'avis général, et la volonté de la Fédération Française du Sport Automobile d'ancrer durablement le Rallye de France en Alsace, ouvrent des perspectives encourageantes dans un contexte budgétaire qui devra être maîtrisé.

2144 - Hébergement touristique et restauration traditionnelle

Crédits inscrits au BP 2011 : 977 000 €
Crédits proposés au budget primitif 2012 : 970 000 €

Le Département maintient son effort en faveur de l'hébergement touristique et de la restauration traditionnelle en proposant l'inscription des dotations suivantes :

Hôtellerie familiale et restauration traditionnelle : 800 000 €
Campings privés, meublés de tourisme et chambres d'hôtes privés: 70 000 €
Campings publics, meublés de tourisme et chambres d'hôtes publics : 100 000 €

Les enveloppes dédiées à l'hôtellerie et à l'hébergement chez l'habitant ont connu une très forte pression en 2011 (1,8 M€ pour l'hôtellerie) imposant une nécessaire réflexion pour en maîtriser les impacts budgétaires.

Propositions d'ajustements du dispositif harmonisé en faveur de l'hôtellerie familiale et indépendante

Après plus de quatre années de mise en œuvre, ce dispositif commun à la Région et aux deux Départements a entraîné une vraie dynamique d'investissements dans le secteur de l'hôtellerie familiale, en termes de diversification de l'offre, de création de nouveaux établissements, d'équipements de loisirs (piscines, spa), de mise en conformité avec les nouvelles normes accessibilité/incendie, notamment pour les projets structurants.

Les aides publiques représentent en outre une réelle garantie pour les établissements financiers qui se positionnent souvent en fonction du soutien des collectivités pour les projets d'envergure.

A l'échelle régionale, les investissements réalisés se chiffrent à 100 M€. Plus de 220 emplois ont été créés. Les aides cumulées des collectivités s'établissent à 14 M€.

Propositions d'adaptation du dispositif

Au regard des contraintes budgétaires des collectivités et des enjeux économiques du secteur de l'hôtellerie, des pistes d'adaptation du dispositif ont été explorées :

Projets ≤ à 700.000 € H.T.

Diminuer les pourcentages d'intervention tout en maintenant le plafond d'aide à 50.000 € par collectivité, soit 100.000 € d'aide au total

Projets ≥ à 700.000 € H.T

S'agissant des projets dont le montant d'investissement est supérieur 700.000 € HT, diminuer le montant du plafond de la subvention en le fixant à 200.000 € par collectivité, soit 400.000 € d'aide au total

Le tableau ci-dessous synthétise les ajustements proposés :

Projets ≤ à 700.000 € HT	Dispositif actuel	Proposition de modification
communes de plus de 15.000 habitants	10% plafonnés à 100.000 € de subvention CRA + CG	10% plafonnés à 100.000 € de subvention CRA + CG
communes de 15.000 habitants et moins	25% plafonnés à 100.000 € de subvention CRA + CG	15% plafonnés à 100.000 € de subvention CRA + CG

Projets ≥ à 700.000 € HT	Dispositif actuel		Proposition de modification	
	Taux maximum d'intervention	Plafond de l'aide (Région + Département)	Taux maximum d'intervention	Plafond de l'aide (Région + Département)
<i>Petite entreprise</i> ⁽¹⁾	15 %	1 500 000 € ⁽³⁾	15%	400.000 € ⁽³⁾
<i>Moyenne entreprise</i> ⁽²⁾	7,5%		7,5%	400.000 € ⁽³⁾

- ⁽¹⁾ petite entreprise : effectif entre 10 et 49 personnes et CA ou total bilan n'excédant pas 10 millions d'euros
⁽²⁾ moyenne entreprise : effectif de 50 à 249 personnes et CA n'excédant pas 50 millions d'euros ou total bilan n'excédant pas 43 millions d'euros
⁽³⁾ une fois le plafond d'aide atteint, période de franchise de 5 ans avant toute nouvelle demande

Le dispositif ainsi amendé serait appliqué à compter du 1^{er} avril 2012, étant précisé que les dossiers en instance et ceux déposés avant cette date bénéficieraient des dispositions en vigueur à la date de leur dépôt, sous réserve de l'engagement formel du porteur de projet de démarrer les travaux avant le 31 décembre 2012. Une réunion du Groupe Technique Tourisme associant les collectivités, les ADT et le CRT, permettra d'échanger avec nos partenaires pour leur faire partager nos orientations.

Au-delà de l'approche financière, il conviendra de promouvoir :

- les efforts particuliers sur les normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la qualité de l'accueil (formation des personnels), les aspects énergie et environnement, l'usage des TIC, les services fournis aux cyclo-touristes.

- la création de valeur ajoutée pour la Destination Alsace et les territoires (démarches collectives, offre de produits touristiques, mise en tourisme du patrimoine, des parcours cyclables, etc.).

Des propositions d'adaptation de nos dispositifs en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes vous seront présentées ultérieurement.

2145 –Autres équipements à vocation touristique

Crédits inscrits au BP 2011 : 140.300 €

Crédits proposés pour le budget primitif 2012 : 54.500 €

Les propositions d'inscriptions budgétaires concernent principalement l'organisation du poste de secours du Mont Sainte-Odile, diverses actions de promotion et d'animation touristique et la surveillance des sites touristiques, ainsi que le partenariat avec l'Office National des Forêts.

S'agissant du partenariat avec l'ONF, il est proposé de ne pas le reconduire sous sa forme actuelle. Seul le volet concernant l'entretien des parcours cyclables en forêt domaniale serait maintenu dans la mesure où cette mission relève d'une compétence départementale, contrairement au partenariat sur le volet relatif aux routes forestières assurant des liaisons inter-localités et à celui concernant les équipements touristiques qui ne seraient pas renouvelés.

En parallèle, une réflexion est à mener sur le devenir du dispositif départemental en faveur des équipements touristiques en forêt communale dans la mesure où il n'apparaît pas comme un élément déterminant de la fréquentation touristique.

Pour ce qui est de la station du Champ du Feu, le projet phare concerne la reconstruction du chalet propriété du Département. L'opération consiste à construire, après démolition de la totalité des bâtiments existants, un nouveau bâtiment qui abritera les missions d'intérêt général portées par la collectivité départementale sur le massif du Champ du Feu.

Le projet d'une surface utile d'environ 700 m² intégrera principalement un espace d'accueil du public, comprenant notamment des salles hors sac, un espace d'accueil dédié aux scolaires, un point d'information touristique, et une zone de garage pour les engins d'entretien des pistes. La construction neuve sera traitée suivant une démarche de haute qualité environnementale dans l'objectif d'un bâtiment basse consommation énergétique.

Les travaux ont démarré en novembre 2011 par la démolition de l'ancien chalet et se dérouleront sur une durée prévisionnelle de 12 mois. L'opération représente un investissement de 2.800.000 €, financé au titre des équipements sportifs et de loisirs départementaux. Des subventions sont sollicitées de la Convention interrégionale du Massif des Vosges ainsi qu'auprès de la Région Alsace et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Pendant la saison hivernale 2011-2012, des locaux provisoires seront mis en place de décembre à mars, afin d'offrir aux utilisateurs du chalet du champ du Feu les principales fonctionnalités nécessaires (salle hors sac, sanitaires, local du comité départemental de ski).

Par ailleurs, un travail de réflexion portant sur la valorisation environnementale du site est en cours, notamment la création de supports de communication et de scénographie au sein du futur bâtiment.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2141	Agence de développement touristique du Bas-Rhin	2 640 000,00 €	2 800 000,00 €
2142	Autres associations à vocation touristique	402 460,00 €	440 770,00 €
2144	Hébergement touristique et restauration traditionnelle	977 000,00 €	970 000,00 €
2145	Autres équipements à vocation touristique	140 300,00 €	54 500,00 €

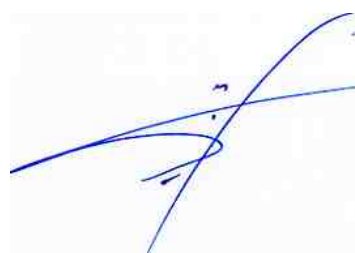
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, et en accord avec la Commission des Finances et des Affaires Générales, le Conseil Général approuve l'ensemble des propositions d'inscriptions budgétaires exposées dans le rapport et traduites dans le budget primitif 2012 pour un montant total de 4 265 270 €. Il approuve les adaptations du dispositif harmonisé en faveur de l'hôtellerie familiale et indépendante, selon l'annexe jointe à la présente délibération, avec effet au 1er avril 2012.

Il décide en outre de recentrer le partenariat avec l'Office National des Forêts sur le volet concernant l'entretien des parcours cyclables en forêt domaniale.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL